

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 27 novembre 2010, à 11h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Pierre Poirier, maire
- Monsieur Michel Bédard, conseiller
- Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
- Monsieur Réjean Vaudry, conseiller
- Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant
- Monsieur Alain Lauzon, conseiller
- Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS :

- Monsieur Jacques Brisebois, directeur général
- Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 11h00.

RÉSOLUTION 6010-11-2010
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Octroi du contrat pour la réfection partielle du mur extérieur du sous-sol de l'hôtel de ville et aménagement intérieur
4. Octroi d'un contrat à l'étude Dubé Guyot, avocats pour la préparation d'une entente intermunicipale pour la création d'une régie intermunicipale avec les municipalités de Val-des-Lacs et Lac-Supérieur
5. Signature d'une entente intermunicipale avec la MRC des Laurentides pour la gestion de la collecte et transport des matières résiduelles
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6011-11-2010
OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION PARTIELLE DU MUR EXTÉRIEUR DU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE ET AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres par voie d'invitation écrite a été envoyé à cinq fournisseurs pour la réfection partielle du mur extérieur du sous-sol de l'hôtel de ville et aménagement intérieur ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont déposé leur offre, à savoir :

Fournisseur	PRIX TOTAL SOUMISSIONNÉ (incluant taxes)
Construction KEB Inc.	33 688.67 \$
Construction André de Repentigny	65 956.25 \$
Construction Romac Inc.	77 319.38 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Construction KEB Inc. est la plus basse et qu'elle est conforme au devis ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'OCTROYER à Construction KEB Inc. le contrat pour la réfection partielle du mur extérieur du sous-sol de l'hôtel de ville et aménagement intérieur, pour un montant de 29 846.00 \$ plus les taxes applicables, pour un grand total de 33 688.67 \$ le tout conformément à son offre déposée le 26 novembre 2010 et aux conditions édictées au devis ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties ;

DE FINANCER les coûts dudit contrat comme suit :

- 22 417.74 \$ conformément au règlement d'emprunt 166-2008
- La différence à même le fonds de roulement, remboursable sur 10 ans à compter de l'année 2012.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 6012-11-2010

OCTROI D'UN CONTRAT À L'ÉTUDE DUBÉ GUYOT, AVOCATS POUR LA PRÉPARATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE VAL-DES-LACS ET LAC-SUPÉRIEUR

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, Val-des-Lacs et Lac-Supérieur souhaitent créer une régie intermunicipale pour effectuer la collecte et le transport des matières résiduelles et le transport et transbordement des matières recyclables.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Vaudry :

D'ACCEPTER d'accorder un contrat à l'étude Dubé Guyot, avocats pour la préparation d'une entente intermunicipale visant la création d'une régie intermunicipale, en commun avec les Municipalités de Val-des-Lacs et Lac-Supérieur et d'en partager les frais à parts égales ;

DE S'ENGAGER à défrayer le tiers du coût dudit contrat, le tout conditionnellement à l'adoption par les municipalités de Lac-Supérieur et Val-des-Lacs d'une résolution au même effet ;

DE FINANCER ces coûts à même le surplus accumulé affecté « matières résiduelles ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6013-11-2010
SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA GESTION DE LA
COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé de se retirer du regroupement formé des Municipalités de la MRC pour la collecte et le transport des matières résiduelles et de créer un regroupement avec les municipalités de Val-des-Lacs et Lac-Supérieur ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale avec la MRC des Laurentides et les municipalités de Val-des-Lacs et Lac-Supérieur relativement à la création de la régie intermunicipale des Trois Lacs.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'AUTORISER la conclusion d'une entente intermunicipale visant la création de la Régie intermunicipale des Trois Lacs dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer tous les documents relatifs à cette entente.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 6014-11-2010
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon de lever la présente séance spéciale à 11h20.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

(S) PIERRE POIRIER

Maire

(S) JACQUES BRISEBOIS

Directeur général